



+ simple : la déclaration en ligne !

En avril/mai 2019, vous devez déclarer **vos revenus de l'année 2018**.

Depuis janvier 2019, vos revenus sont prélevés à la source. Pour éviter une double imposition cette année, vos revenus de 2018 ne seront pas imposés, **sauf si vous avez eu des revenus exceptionnels**.

Déclarez en ligne ! C'est simple, vous êtes guidé et vous avez un délai supplémentaire par rapport à la déclaration papier. Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet, c'est **obligatoire**.

Connectez-vous à votre espace particulier

> si vous vous connectez pour la première fois, consultez la fiche : [Je crée mon espace particulier](#)

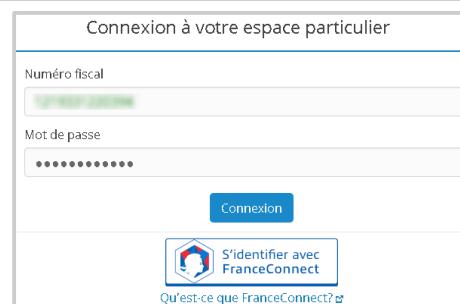
1 Cliquez sur le bouton « **Se connecter** » au centre de l'écran puis double-cliquez sur l'icône « **impots.gouv.fr** ».



2 Cliquez sur « **Votre espace Particulier** », en haut à droite.



3 Dans la rubrique « Connexion ou création de votre espace particulier », à gauche, saisissez vos 2 identifiants :
 > **numéro fiscal** (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer »
 > **mot de passe** et cliquez sur « Connexion ».



OU, pour vous identifier avec votre compte AMELI, La Poste, MSA ou Mobile Connect et moi, cliquez sur le bouton « FranceConnect » et laissez-vous guider.

> consultez la fiche : [J'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe](#)

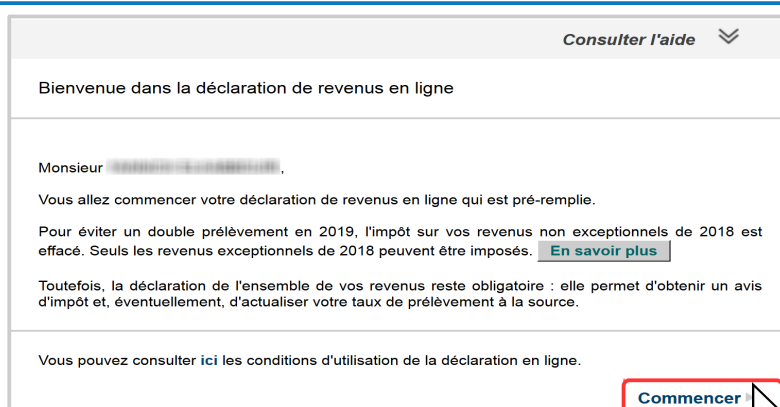
4 Cliquez sur « **Accédez à le déclaration en ligne** » en haut de page.



Déclarez en 3 clics !

1 Vous pouvez consulter l'aide en haut.
 Cliquez sur « **Commencer** » en bas à droite.

Attention : Si votre situation fiscale est simple, la procédure est simplifiée !
Vous pourrez à tout moment accéder à plus de rubriques.



2 Si vous aviez déclaré des **personnes à charge** l'an dernier, un écran vous présente l'**état civil** des personnes à charge et vous permet de les valider ou les modifier, puis cliquez sur « Suivant ».

Si vous en déclarez pour la 1ère fois pour 2018, sur l'écran « Votre déclaration », cliquez sur « **Ajouter une personne à charge** » en haut à gauche.

3 Vos **revenus** de 2018 connus de l'administration fiscale sont **pré-remplis**. **Vérifiez-les**. Vous pouvez consulter leur détail ou les **corriger**.

Les rubriques que vous aviez utilisées l'an dernier sont proposées à compléter si nécessaire. Vous pouvez les supprimer. Vous pouvez ajouter des revenus ou charges en utilisant le moteur de recherche

Si vous avez besoin d' « **Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement** » (mariage en 2018, déménagement...), cliquez sur le bouton en bas à gauche.

Sinon, cliquez sur « Suivant ».

4 Dans la page suivante :

- > vérifiez le **résumé** de la déclaration
- > l'impôt sur les revenus 2018 est effacé
- > vérifiez ou saisissez votre **relevé d'identité bancaire**, **obligatoire**, puis cochez pour accepter son utilisation par l'administration fiscale.

Enfin, cliquez sur « **Signer votre déclaration** » en bas à droite.

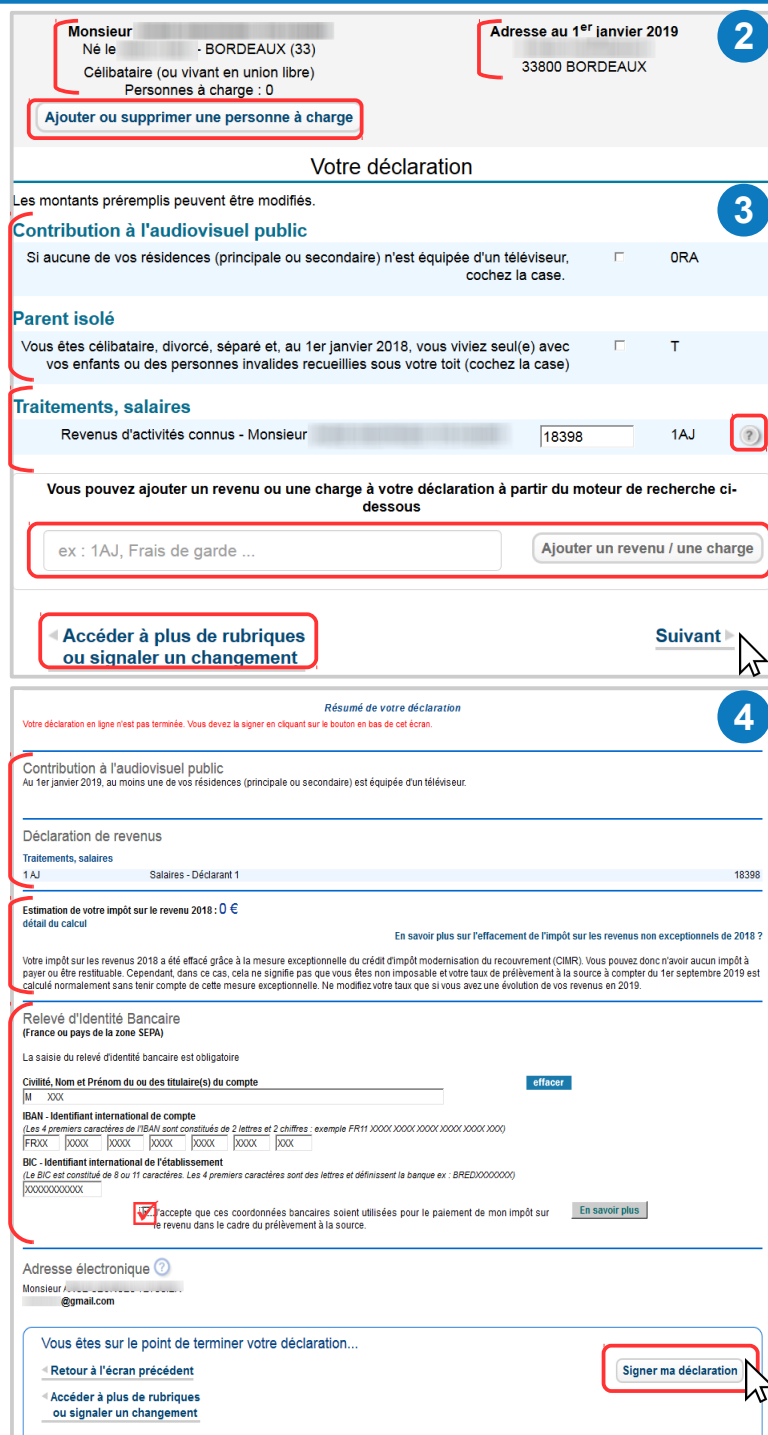
 **Votre déclaration est terminée !**
Vous recevrez un courriel de confirmation.

En cas d'erreur, vous pouvez la corriger depuis votre espace particulier !

Imprimez votre avis de situation déclarative !

Cliquez pour l'ouvrir  puis sur l'icône . Il vous permet de faciliter vos démarches sans avoir à attendre d'obtenir votre avis d'impôt durant l'été.

Votre taux de prélèvement à la source actualisé et sa date d'application sont indiqués.



DÉCONNECTEZ-VOUS de l'ordinateur : double-cliquez sur l'icône « Déconnexion ».

